



# RAPPORT STATUTAIRE - AG 2016

## LIGUE - Organisme de gestion et de coordination

Bourgogne-Franche-Comté de Judo Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées

Date 04 /06 / 2016

Lieu Dijon code postal 21000

NOM DU REPRESENTANT FEDERAL Jean-Luc ROUGE

NOM DES RESPONSABLES DE L'ETR Sylvain LIMOUZIN - Eric FAUROUX

### RELEVÉ DE PARTICIPATION DES CLUBS

#### Article 4 : composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale de la ligue se compose de membres avec voix délibérative ; sont délégués avec voix délibérative :

- les secrétaires généraux et trésoriers généraux des comités de proximité,
- les délégués nationaux et, selon nécessité, régionaux élus par les assemblées générales de leur comité de proximité.

*Le nombre de délégués de chaque comité est calculé conformément à celui des délégués à l'assemblée générale fédérale. Les délégués nationaux doivent répondre aux critères définis à l'article 6 du RI fédéral. Les délégués régionaux doivent être titulaires de la ceinture noire.*

*Si la ligue est composée de moins de 6 comités, un délégué régional supplémentaire siège à l'assemblée générale.*

#### Composition de l'assemblée

COMITES	Nbre de membres	Membres présents	Nbre de voix Total	Reliquat	Nbre de voix par membre	Nbre de voix présentes
COTE D'OR	5	4	210	0	42	168
SAONE ET LOIRE	4	3	170	2	42	128
NIEVRE	4	3	140	0	35	105
YONNE	4	3	170	2	42	128
DOUBS	5	5	210	0	42	210
TERRITOIRE DE BELFORT	4	1	130	2	32	32
JURA	4	3	150	2	37	111
HAUTE SAONE	4	2	150	2	37	74
	<b>34</b>	<b>24</b>	<b>1330</b>	<b>10</b>		<b>956</b>

#### Conditions de quorum assemblée générale ordinaire

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale doit réunir au moins la moitié des membres représentant au moins la moitié des voix. Le vote par procuration ou par correspondance n'est pas admis.

#### Quorum

Indiquer les seuils de participation à atteindre pour que l'assemblée puisse valablement délibérer :

**17 membres présents** (ou représentés), représentant **956 Voix**

Quorum atteint

OUI

Cocher la case\_

NON

**Conditions de quorum assemblée générale extraordinaire** [article 26 des statuts]

[...] L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins des membres représentant la moitié des voix sont présents. [...]

[...] Lors de ces assemblées, les décisions de modifier les statuts doivent être prises à la majorité des deux tiers des membres présents représentant au moins les deux tiers des voix.

**Quorum**

Indiquer les seuils de participation à atteindre pour que l'assemblée extraordinaire puisse valablement délibérer :

**17 membres présents** (ou représentés), représentant **665 Voix**

**Quorum atteint****OUI**

Cocher la case

**NON**


---

## PROCEDURE ADMINISTRATIVE & DECISIONS

---

**Convocation adressée aux membres votants le** 15/05/2016 avec les documents suivants :

PV AG précédente

Cocher les cases correspondantes

Rapport du président

Rapport du secrétaire Général

Rapport du trésorier Général

Arrêté des comptes annuels 2015

Budget révisé 2016

Budget prévisionnel 2017

Modifications statutaires et réglementaires

Autres Traité de Fusion – Candidats au Collège A et B et Conseil d'administration

**Documents remis lors de l'assemblée générale**


---

## ELECTIONS

---

**Appel à candidature en date du 05/04/2016**

Nombre de licences au 31/08/2015 : 25615

Nombre de postes à pourvoir au conseil d'administration 17

dont 9 COLLEGE A (voté à l'AG 2015) dont un minimum de 3 féminines

Et 8 COLLEGE B (présidents des comités)

## RESULTATS

Joindre impérativement les documents demandés

**Nom, prénom du président élu** (tête de la liste bloquée élue) Dominique MARCHISET

**Membres élus au Collège A du Conseil d'administration (9 membres) de la liste bloquée (Cf. ci-joint feuille de dépouillement)**

Nom	Prénom	Se Présente à la fonction de	N°licence	Club	Grade
MARCHISET	Dominique	Président	M17021968MARCH01	Promo Sports Besançon	3ème DAN
BERTHET	Jacques	Secrétaire General	M26081955BERTH01	ADJ21 Bourgogne	2ème DAN
TISSERANT	Patrick	Trésorier	M31121969TISSE01	Promo Sports Besançon	1er DAN
GUERY	Martine	Membre	F02101957GUERY01	Judo Club Saint Marcel	4ème DAN
LANZ	Rodolphe	Membre	M100511963LANZ*01	Pays Montbéliard Judo	1er DAN
MARNIER	Stéphane	Membre	M25021969MARNI01	ASAV	3eme DAN
PERRIN	Michel	Membre	M16101952PERRI01	AMCR	1er DAN
CHARPENAY	Sandrine	Membre	F28071973CHARP01	Cercle Judo Vesoul	4eme DAN
PEUCH	Christine	Membre	F10011961PEUCH01	do Club Marsannay la Cô	3ème DAN

**Membres élus au Collège B du Conseil d'administration (8 membres) - (Cf. ci-joint feuille de dépouillement)**

Comité de Judo	NOM	Prénom	Fonction
DOUBS	JEANNERAT	René	Président du comité
COTE D'OR	LAMY	Lucien	Président du comité
HAUTE SAÔNE	VIEY	Rémi	Président du comité
JURA	ARBEBY	Maxime	Président du comité
NIEVRE	MERCIER	Jean-Claude	Président du comité
SAÔNE ET LOIRE	DECHELLE	Vincent	Président du comité
TERRITOIRE DE BELFORT	POWOLNY	Nicolas	Président du comité
YONNE	GOULEY	Patrick	Président du comité

### Vote sur les autres points à l'ordre du jour

- 1°) Délégation de signature au Président et Trésorier ..... Pour { 956 ..... }  
 Abstentions { 0 ..... }  
 Contre { 0..... }
- 2°) Présidence du GE Bourgogne Judo assurée par Dominique MARCHISET jusqu'à l'assemblée générale du GE en septembre ou octobre 2016 Pour { 956 ..... }  
 Abstentions { 0 ..... }  
 Contre { 0..... }

**En cas de modification des coordonnées postales de la ligue pour l'envoi du courrier :**

Adresse : Maison Régionale des Sports – 3 Avenue des Montboucons 25000 Besançon

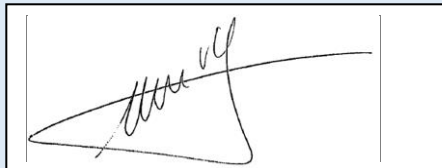
Tél Bureau : 03.81.48.29.11

**Les informations ci-dessus sont certifiées exactes sur l'honneur par :**

NOM Prénom **MARCHISET Dominique** .....en sa qualité de

**Président**

SIGNATURE

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to read 'Marchiset'.

RAPPORT STATUTAIRE A RETOURNER AU SECRETARIAT GENERAL A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE **AVEC LES LISTES A JOINDRE DANS UN DELAI DE 10 JOURS MAXIMUM** Email : [secretariatgenaral@ffjudo.com](mailto:secretariatgenaral@ffjudo.com)